

N° 1175 ONSSA/DAF/DRHS/SGRH

Rabat, le 3 MARS 2022

DECISION

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pourvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

H 

..../..

Directions	Postes vacants
Centrale	Service de Contrôle des Vins et Boissons Alcoolisées
	Service de la Gestion des Ressources Humaines
Tanger-Tétouan-Alhoceïma	Service des Ressources et du Support
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Tétouan
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Chefchaouen
Casablanca-Settat	Service des Ressources et du Support
	Service Régional de Contrôle des Semences et Plants du Centre
Oriental	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guercif
	Service Régional de Contrôle des Semences et Plants de l'Oriental
	Service de la Protection des Végétaux de Berkane
Darâa Tafilelt	Service de la Qualité et de l'Audit d'Errachidia
	Service Vétérinaire d'Errachidia
	Service Vétérinaire de Zagora
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d'Ouarzazate
Souss-Massa	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taroudant
Guelmim-Ouad Noun, Laayoune-Sakia Hamra et Dakhla Oued Dahhab	Service Vétérinaire de Guelmim
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Guelmim
	Service du Contrôle des Produits Végétaux et d'Origine Végétale de Oued Eddahab
	Service de la Protection des Végétaux de Oued Eddahab
	Service de la Qualité et de l'Audit de Laâyoune
Beni-Mellal Khénifra	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Khénifra
Fès-Meknès	Service des Ressources et du Support
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux d'Ifrane
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Boulmane
	Service du Contrôle et de la Protection des Végétaux de Taounate
	Service Vétérinaire d'Ifrane
	Service Vétérinaire de Taounate

Article 2 : l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité du titulaire ou 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels ;
- Etre classé, au moins au grade d'Ingénieur d'Etat ou d'Administrateur ou de Médecin Vétérinaire ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 2^{ème} grade ou un grade équivalent.

H

1

De même, l'appel à candidature est ouvert au personnel titulaire et aux agents contractuels classés au grade d'**administrateurs 3^{ème} Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire, disposant d'**au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3^{ème} grade**, ou à des grades équivalents.

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes (en 4 exemplaires) :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis des supérieurs hiérarchiques (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le**2.1 MARS 2022**.....sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

H (


ONSSA
POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONSSA
ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Signé : Abdelkettah BENJELLOUN